



Ville de **Sainte-Anne-de-Bellevue**  
**Révision du plan d'urbanisme de la partie  
est du secteur Sainte-Marie**

## Table des matières

<b>1. Zone d'étude</b>	2
<i>a) Délimitation</i>	2
<i>b) Grandes propriétés</i>	2
<i>c) Topographie</i>	2
<i>d) Zones de crue</i>	2
<i>e) Boisés</i>	4
<b>2. Problématique</b>	4
<i>a) Schéma d'aménagement</i>	4
<i>b) Tracé Sud</i>	6
<i>c) Tracé Nord / Anse-à-l'Orme</i>	6
<i>d) Tracé Nord / Pierrefonds</i>	6
<b>3. Objectifs</b>	7
<b>4. Tracé du boulevard Morgan, du chemin Sainte-Marie à la ligne d'Hydro-Québec</b>	7
<b>5. Tracé du boulevard Morgan, de la ligne d'Hydro-Québec aux limites de Pierrefonds</b>	8
<i>a) Contexte</i>	8
<i>b) Évaluation des hypothèses</i>	10
<b>6. Raccordement du boulevard Morgan au chemin de l'Anse-à-l'Orme</b>	11
<b>7. Le parc-école</b>	11
<b>8. Mise en oeuvre</b>	12

### **Annexe 1**

Extraits de l'étude du CREM: "Évaluation de la valeur écologique de différents bois, ruisseaux et îles du territoire de la Communauté urbaine de Montréal"

### **Annexe 2**

Cartes illustrant les hypothèses d'aménagement A, B et C

Ville de **Sainte-Anne-de-Bellevue**  
**Révision du plan d'urbanisme de la partie est du secteur Sainte-Marie**

---

Rapport final – Le 11 décembre 2001 – Pierre Landry Urbaniste Inc

Le présent document expose les résultats de notre démarche de révision du plan d'urbanisme de la partie est du secteur Sainte-Marie, suite à un mandat qui nous avait été confié par la ville au début de l'année 2001. Notre devis du 19 février énonçait que la planification du secteur Sainte-Marie devait être revue en fonction de l'éventuelle implantation du complexe Mosel-Vitelic qui devrait occuper la presque totalité du parc industriel de Sainte-Anne-de-Bellevue. La venue de Mosel-Vitelic oblige à réévaluer les besoins en espaces industriels, en logements et en services, ce qui affectera l'affectation des sols de l'ensemble du secteur, le tracé projeté du boulevard Morgan, le réseau des rues et le lotissement.

Par ailleurs, en juin 2001, le consortium CIMA/Municonsult a déposé son «Étude d'opportunité pour le secteur ouest de l'île de Montréal », réalisée pour le compte des municipalités de Sainte-Anne-de-Bellevue, Baie d'Urfé, Beaconsfield, Kirkland et Pierrefonds. Parmi les solutions proposées par cette étude, celles qui auraient un impact sur l'aménagement du secteur Sainte-Marie sont :

- le prolongement du boulevard Morgan pour relier le secteur ouest de Pierrefonds à l'échangeur Morgan de l'autoroute 40,
- l'aménagement d'un échangeur entre le chemin de l'Anse-à-l'Orme et les voies de service de l'autoroute 40, aux limites de Baie d'Urfé et Beaconsfield,
- le réaménagement de l'échangeur Morgan / A40 avec une boucle dans le quadrant sud-ouest,
- le raccordement du boulevard Morgan à l'autoroute 20, dans Baie d'Urfé.

Tous ces projets devraient contribuer à un meilleur développement du secteur Sainte-Marie. Le seul point qui reste en suspens est le tracé du boulevard Morgan à travers le territoire de Sainte-Anne-de-Bellevue. La présente étude recommande d'éviter un tracé qui couperait la partie résidentielle du quartier Sainte-Marie et de rabattre le boulevard Morgan sur le chemin de l'Anse-à-l'Orme juste au sud de la ligne d'Hydro-Québec.

## 1. Zone d'étude

### a) Délimitation

La zone d'étude est la partie non-développée du secteur Sainte-Marie qui s'étend de la limite ouest du lot originaire 49 au sud de la ligne d'hydro-Québec (du lot originaire 50 au nord) au parc linéaire de la Rivière de l'Anse-à-l'Orme, et ce de l'autoroute transcanadienne (40) aux limites de Senneville et Pierrefonds. La superficie brute totale de cette zone est de 163,5 hectares (404 acres). La partie au sud de la ligne d'Hydro-Québec, d'une superficie de 101,9 hectares, est affectée à des fins industrielles, alors que la partie au nord (51,7 ha) est affectée au développement résidentiel et aux espaces verts. Ces deux entités sont séparées l'une de l'autre par l'emprise de la ligne d'Hydro-Québec, qui fait 200 pieds de largeur (61 mètres) et 9,9 hectares de superficie.

La délimitation de la zone d'étude est illustrée, avec les autres principales données pertinentes à l'étude, sur la carte de la page suivante.

### b) Grandes propriétés

La Société générale de financement (SGF) est propriétaire de 94,8 hectares, soit 58% de la totalité de la zone d'étude et 90% de la partie résidentielle. Les autres grands propriétaires sont la société Cernato Holdings, la succession Williamson et le gouvernement du Québec (Laboratoires de santé publique).

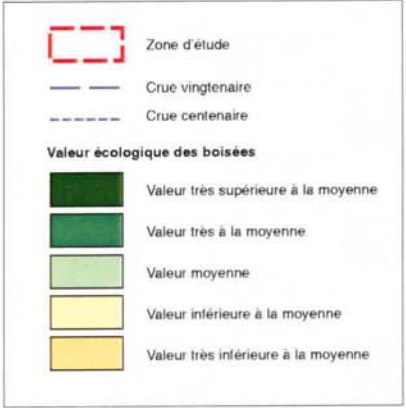
### c) Topographie

La zone d'étude se trouve entre les altitudes de 26 et de 38 mètres au-dessus du niveau de la mer. Le point le plus haut se trouve sur la propriété Williamson, juste au sud de la ligne d'Hydro-Québec, alors que le point le plus bas se trouve le long de la rivière de l'Anse-à-l'Orme, aux limites de Pierrefonds. La zone d'étude se draine toute dans la rivière de l'Anse-à-l'Orme. Elle se divise en deux bassins: le bassin au nord de la ligne d'Hydro-Québec se draine dans un fossé artificiel creusé dans le prolongement de la rue Leslie-Dowker, puis dans un étang qui se déverse par trop-plein vers la rivière. Le bassin sud se draine vers les fossés du chemin Sainte-Marie.

Le terrain est, dans l'ensemble, plat ou légèrement ondulé et ne présente aucune pente qui pourrait poser des contraintes au réseau de rues ou au lotissement.

### d) Zones de crue

Une partie de l'aire d'affectation résidentielle se trouve dans les zones de crue vingtenaire et centenaire, soit une superficie totale d'environ 5,1 hectares dans le coin nord-est de l'aire d'affectation résidentielle, le long de la rivière de l'Anse-à-l'Orme.



Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue  
 Plan d'urbanisme du secteur Sainte-Marie - 2001  
**Carte synthèse**

Date : 2001-12-12  
 Projet : Numérisation d'une reconstitution photo-grammétrique de 1964 de GEO-TOPO LTEE  
 Equidistance des courbes de niveau : 5 pieds



e) *Boisés*

La valeur écologique des boisés du territoire de la Communauté urbaine de Montréal a été évaluée par le Centre de Recherches Écologiques de Montréal (CREM) en 1984. Les extraits pertinents de cette étude sont repris à l'annexe 1 du présent rapport. Selon le relevé effectué par le CREM, la zone d'étude compte 48 hectares de boisés: les peuplements les plus intéressants au plan de la valeur écologique sont situés en majeure partie dans la moitié nord-est de l'aire d'affectation résidentielle.

La forêt à l'est du chemin de l'Anse-à-l'Orme, dont la majeure partie a depuis été achetée par la Communauté urbaine, est désignée au rapport du CREM comme le bois 3, alors que la forêt à l'ouest du chemin de l'Anse-à-l'Orme, dans notre zone d'étude, est le bois 4. Le croquis de la page suivante montre, sur une même carte, la valeur écologique des bois 3 et 4, telle que déterminée par le CREM.

Une bonne partie du bois 4 est constituée d'une frênaie rouge, à laquelle l'étude attribue une valeur écologique inférieure à la moyenne. Par contre, l'étude identifie deux communautés de grande valeur écologique, soit une érablière argentée, sur la partie du lot originaire 53 située tout contre la limite de Pierrefonds, et une cédrière, qui constitue un type de communauté peu fréquent sur l'île de Montréal.

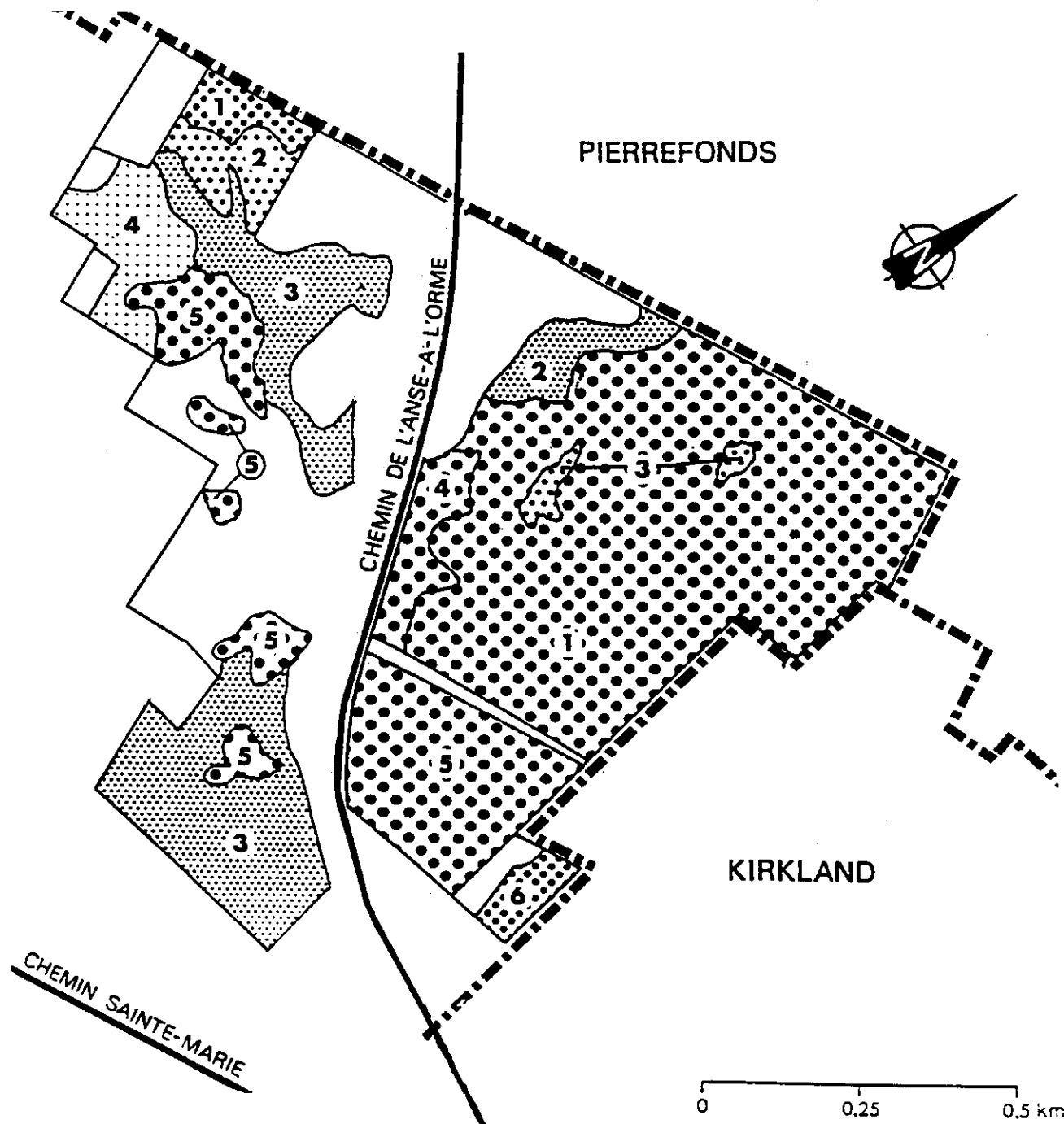
## 2. **Problématique**





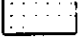
La planification du secteur Sainte-Marie est essentiellement le fait de deux grands paramètres: l'affectation des sols et le tracé du boulevard Morgan.

a) *Schéma d'aménagement*

À l'origine, le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Montréal avait affecté à des fins résidentielles une bonne partie du territoire au sud de la ligne d'Hydro-Québec, comme le prévoyait alors le plan directeur d'urbanisme de la ville. Le prolongement proposé du boulevard Morgan traversait en diagonale la partie nord du secteur Sainte-Marie.

Par la suite, toujours à la demande de la ville, la Communauté a modifié son schéma pour affecter à des fins industrielles toute la partie du territoire au sud de la ligne d'Hydro-Québec. Dans le plan d'urbanisme qu'elle a adopté en 1990 (règlement 502) et qui est toujours en vigueur, la ville a ramené le prolongement proposé du boulevard Morgan plus près de la ligne d'Hydro-Québec, selon un tracé similaire à ce que le présent document illustre comme le tracé nord / Anse-à-l'Orme, décrit ci-dessous.



-  Valeur très supérieure à la moyenne
-  Valeur supérieure à la moyenne
-  Valeur moyenne
-  Valeur inférieure à la moyenne
-  Valeur très inférieure à la moyenne

*b) Tracé Sud*

En 1996, nous avons entrepris de revoir le tracé du boulevard Morgan pour éviter qu'il ne coupe en deux la zone résidentielle au nord de la ligne. La solution proposée, telle que discutée avec les représentants du Service de la planification du territoire et telle qu'acceptée par la Division des parcs régionaux, montrait un tracé du boulevard Morgan à la limite sud de l'emprise d'Hydro-Québec et un raccordement au chemin de l'Anse-à-l'Orme juste au nord de cette même emprise. Ce scénario est illustré sous le titre de "Tracé Sud / Anse-à-l'Orme (Hypothèse A)".

*c) Tracé Nord / Anse-à-l'Orme*

Puis, suite à l'annonce du projet de Mosel-Vitelic, la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a suspendu la procédure d'adoption de la modification du plan d'urbanisme en ce sens. Par la suite, à la demande de la Société Générale de Financement qui s'était entre-temps portée acquéreur des terrains de l'ancienne propriété Belcourt, nous avons étudié la possibilité de redéplacer le tracé du boulevard pour créer une zone industrielle de 115 mètres de profondeur au nord de l'emprise d'Hydro-Québec, de façon à éloigner le plus possible la zone résidentielle du complexe de Mosel-Vitelic. Ce scénario est illustré sous le titre de "Tracé Nord / Anse-à-l'Orme (Hypothèse B)". Comme nous l'expliquions plus haut, ce tracé ressemble à celui du plan d'urbanisme actuellement en vigueur, sauf pour la bande de terrain d'affectation industrielle.

*d) Tracé Nord / Pierrefonds*

Enfin, alors que nous travaillions au développement de l'hypothèse B, les consultants Municonsult/CIMA ont produit une "Étude d'opportunité pour le secteur ouest de l'île de Montréal", qui est en fait une étude du réseau routier intermunicipal et qui confirme le besoin d'améliorer les liens entre Pierrefonds et les autoroutes 20 et 40. Cette étude conclut à la nécessité de raccorder le réseau principal de Pierrefonds (boulevard Pierrefonds et rue Antoine-Faucon) au prolongement du boulevard Morgan à travers le secteur Sainte-Marie.

C'est à ce stade que le Service de la planification du territoire de la Communauté urbaine est intervenu pour proposer un tracé du boulevard Morgan qui ne se raccorde pas au chemin de l'Anse-à-l'Orme mais directement au réseau de Pierrefonds, en coupant par la diagonale le secteur résidentiel du quartier Sainte-Marie. Après discussion, la Communauté a proposé un second tracé qui longe la limite ouest du parc linéaire, toujours dans la partie destinée à un développement résidentiel. C'est ce scénario qui est illustré sous le titre de "Tracé Nord / Pierrefonds (Hypothèse C)".

La planification de la partie industrielle au sud de l'emprise d'Hydro-Québec est entièrement tributaire du projet de Mosel-Vitelic, qui fait partie des prémisses de l'étude. En



d'autres termes, nous étudions un tracé au nord de l'emprise d'Hydro-Québec à la demande de la Société générale de financement pour faciliter le projet de Mosel: si ce dernier projet est abandonné, la ville peut revenir au tracé Sud comme position de départ dans ses négociations avec la Communauté urbaine pour un lien plus direct entre Pierrefonds et les autoroutes 40 et 20.

### **3. Objectifs**

Notre étude s'est concentrée sur une évaluation comparative des trois tracés et de leur impact sur l'utilisation du sol, notamment la préservation des milieux naturels à valeur écologique et l'organisation des réseaux locaux de rues et de circulation cycliste et piétonnière.

Les objectifs qui ont guidé cette étude sont de proposer les meilleurs milieux industriels et résidentiels possibles, tout en

- protégeant la plus grande superficie possible des meilleurs boisés aux plans de la valeur écologique et du potentiel récréatif et en assurant une continuité écologique entre les parties préservées du bois 4 et le parc linéaire de la Rivière de l'Anse-à-l'Orme, notamment en prévoyant la création d'un corridor naturel non coupé par des rues,
- préservant les plans d'eau, les zones de crue et les espaces humides existants,
- assurant une circulation piétonnière et cycliste continue et sécuritaire dans l'ensemble des espaces verts municipaux et régionaux,
- assurant la fluidité de la circulation automobile entre le secteur à l'étude, le territoire au nord du secteur à l'étude et l'autoroute 40.

### **4. Tracé du boulevard Morgan, du chemin Sainte-Marie à la ligne d'Hydro-Québec**

Dans sa proposition d'aménagement, la société Mosel-Vitelic situe le boulevard Morgan à la limite ouest du lot originare 49, alors que le plan d'urbanisme le fait chevaucher la limite séparative des terres 49 et 50. Comme il faut aligner le tracé du prolongement avec la section existante, à l'angle du chemin Sainte-Marie, la proposition Mosel nous oblige à créer une double courbe en "s" dans la première section à partir du chemin Sainte-Marie, puis une autre courbe vers le nord est pour venir traverser l'emprise d'Hydro-Québec à l'extrémité de la rue Grenier. Ce tracé est plus long de 65 mètres, ce

qui signifie 1950 m<sup>2</sup> de superficie supplémentaire d'emprise, ce qui augmente les coûts de construction et allonge d'autant le parcours pour les 25 000 véhicules qui, selon l'étude de CIMA, devront emprunter ce boulevard chaque jour. De plus, un tel tracé crée deux espaces résiduels de forme triangulaire, difficilement utilisables, d'une superficie approximative de 6 000 mètres carrés chacun, et ce pour ajouter un peu moins de 45 000 mètres carrés au terrain de Mosel.

Pour les fins de notre étude, nous avons donc gardé le tracé de la portion sud du boulevard Morgan tel qu'il apparaît actuellement au plan d'urbanisme (croquis de la page suivante). Cette solution permet la création d'une bande de lots industriels de 110 mètres (360') de profondeur avec vitrine sur Morgan. Elle permet aussi de conserver l'affectation commerciale à l'angle du chemin Sainte-Marie: le besoin d'un centre commercial de quartier de 50 à 75 000 pieds carrés de plancher pour les parcs industriels de Sainte-Anne et de Baie d'Urfé et pour les résidants du secteur Sainte-Marie tient toujours.

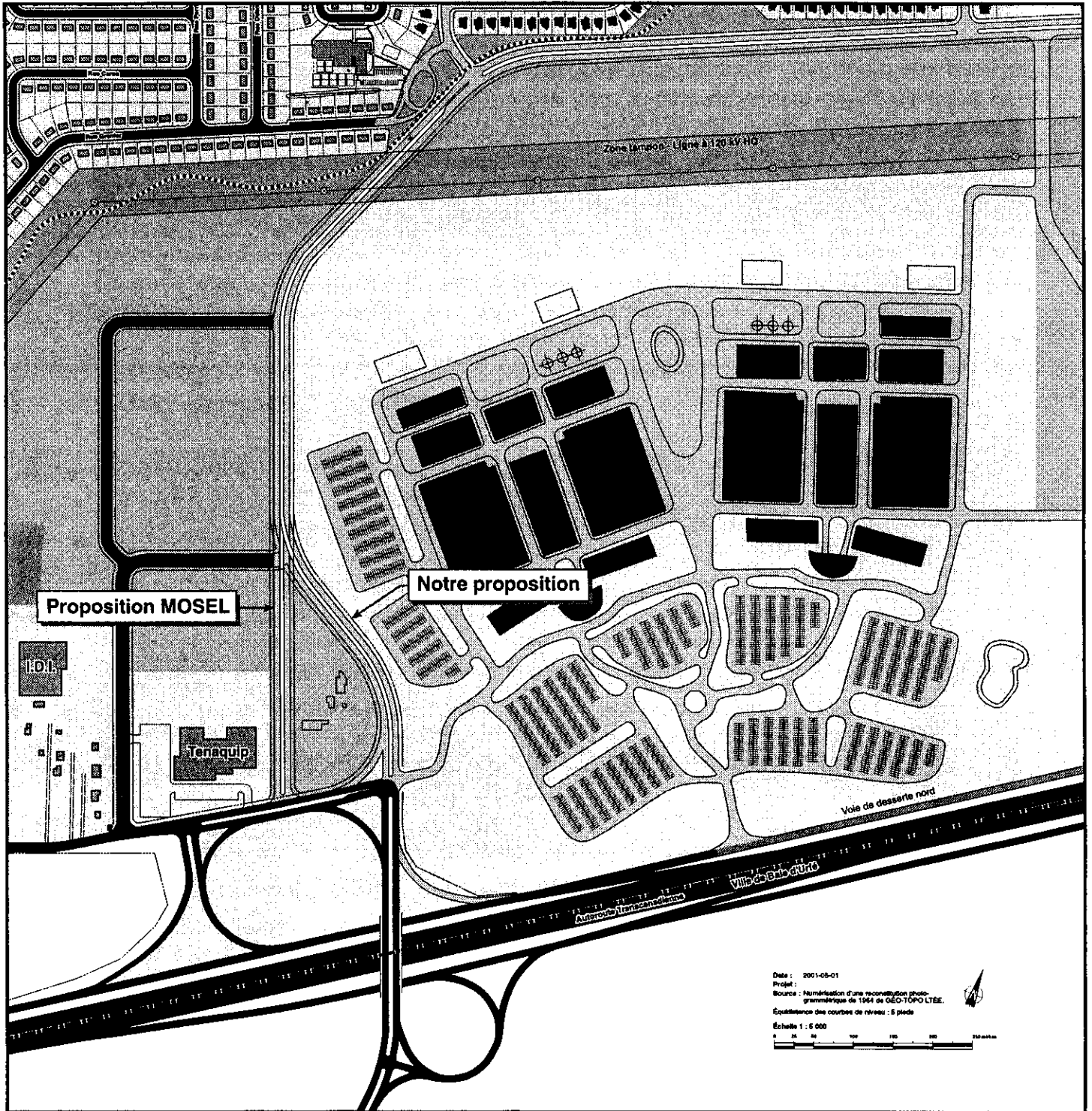
Le plan d'implantation proposé par Mosel peut facilement être adapté à un boulevard Morgan droit: il suffit de déplacer une aire de stationnement vers une partie inutilisée du site. Si la ville tient quand même à détourner le boulevard, nos trois hypothèses de tracé pour l'autre section du boulevard Morgan restent valables.

## **5. Tracé du boulevard Morgan, de la ligne d'Hydro-Québec aux limites de Pierrefonds**

La seconde partie du tracé du boulevard Morgan est plus problématique. Bien que tous s'entendent sur la nécessité d'une artère qui relie efficacement Pierrefonds aux autoroutes 40 et 20, nous ne sommes pas arrivés à un accord avec les représentants du Service de la planification du territoire de la Communauté urbaine quant au tracé exact de la section du boulevard entre le parc industriel de Sainte-Anne et les limites de Pierrefonds.

### *a) Contexte*

D'après l'étude de Municonsult/CIMA, le chemin de l'anse-à-l'Orme sera appelé à jouer un rôle plus important du fait qu'il sera relié aux voies de desserte de l'autoroute 40 et à Beaconsfield. En d'autres termes, quel que soit le sort de l'autoroute 440, le chemin de l'Anse-à-l'Orme assurera aux citoyens de l'ouest de Pierrefonds et de Senneville un accès direct à la transcanadienne. Le chemin de l'Anse-à-l'Orme se prête bien à cette fonction: il a une emprise de 100 pieds (30 mètres) et ne traverse pas de zones habitées.



Date : 2001-05-01  
 Projet :  
 Source : Numérisation d'une reconnaissance photo-gramétrique de 1964 de GEG-TOPO LITEE.  
 Équivalence des courbes de niveau : 5 pieds  
 Échelle 1 : 5 000  
 0 50 100 150 200 250 mètres

Nous proposons deux hypothèses de tracé du boulevard Morgan qui se rabattent sur le chemin de l'Anse-à-l'Orme entre la ligne d'hydro-Québec et les limites de Pierrefonds.

La CUM s'objecte à ces propositions parce qu'elles augmentent le trafic sur la section du chemin de l'Anse-à-l'Orme qui longe le bois 3. Elle préconise plutôt un tracé qui coupe la zone résidentielle de Sainte-Anne et rejoint le réseau de Pierrefonds là où le chemin de l'Anse-à-l'Orme traverse la rivière du même nom.

#### *b) Évaluation des hypothèses*

Le tracé que nous jugeons le plus avantageux pour Sainte-Anne-de-Bellevue est le tracé sud (hypothèse A). Ce n'est qu'à la demande de la SGF et pour accommoder le projet Mosel que nous avons élaboré le tracé nord / Anse-à-l'Orme (hypothèse B), et ce n'est que pour fins de discussion que nous avons illustré le tracé nord / Pierrefonds (hypothèse C) proposé par la Communauté urbaine.

Les deux tracés nord (B et C) ne sont d'aucune utilité pour le territoire résidentiel qu'ils traversent étant donné que celui-ci peut très bien être desservi, comme dans l'hypothèse A, par un réseau de rues local avec des façades de terrains de chaque côté (l'hypothèse B a au moins le mérite de desservir des lots industriels sur un côté). Ils présentent de plus des inconvénients majeurs:

- ils n'utilisent pas le potentiel de l'emprise de 60 mètres (200') des lignes d'Hydro-Québec comme zone-tampon entre des fonctions industrielles et résidentielles;
- ils obligent la construction d'un tunnel sous le boulevard Morgan pour le passage de la piste cyclable;
- comme le montre le tableau ci-dessous, ils sont plus long et consomment plus de terrain:

	Longueur totale (en mètres)	Superficie d'emprise (en m <sup>2</sup> )
A: Tracé Sud / Anse-à-l'Orme	1 652	49 560
B: Tracé Nord / Anse-à-l'Orme	1 809	54 270
C: Tracé Nord / Pierrefonds	1 993	59 790

- ils sont la source d'inconvénients environnementaux pour un voisinage résidentiel (bruit, poussière, pollution par les gaz d'échappement, etc).

L'hypothèse C (CUM) présente des inconvénients supplémentaires; la dernière section, c'est-à-dire celle qui la différencie de l'hypothèse B en reliant directement Pierrefonds:

- crée un effet de barrière entre les fonctions résidentielles, les boisés municipaux et le parc linéaire de la Rivière de l'Anse-à-l'Orme, ce qui empêche le maintien d'un lien direct, autant pour la faune terrestre que pour les usagers, entre le bois 4, les étangs et le corridor écologique de la rivière;
- empiète substantiellement dans les zones de crue;
- constitue un axe routier inutile étant donné qu'il y a déjà le chemin de l'Anse-à-l'Orme à quelques mètres de là, qui a la même emprise de 30 mètres.

## **6. Raccordement du boulevard Morgan au chemin de l'Anse-à-l'Orme**

L'hypothèse A montre un boulevard Morgan qui se raccorde en "T" au chemin de l'Anse-à-l'Orme. Cela signifie que le trafic en provenance de Pierrefonds et de Senneville par le chemin de l'Anse-à-l'Orme aura le choix de continuer sur l'Anse-à-l'Orme vers le nouveau viaduc-échangeur aux limites de Kirkland, Beaconsfield et Baie d'Urfé, ou de tourner à droite sur Morgan, en direction des échangeurs des autoroutes 40 et 20 et de la gare de Baie d'Urfé. Par contre, le trafic arrivant des autoroutes 40 et 20 et de la gare de Baie d'Urfé par Morgan devra tourner à gauche sur l'Anse-à-l'Orme nord.

On pourrait aussi, comme le montre l'hypothèse B, réaménager l'intersection pour donner la continuité au boulevard Morgan, qui emprunterait ainsi l'emprise du chemin de l'Anse-à-l'Orme sur environ 400 mètres de longueur, et raccorder en "T" la section sud du chemin de l'Anse-à-l'Orme.

Les deux solutions d'intersection sont interchangeableables. Il est par ailleurs à noter que l'emprise du chemin de l'Anse-à-l'Orme fait 32,8 mètres (100'), tout comme ce qui est proposé pour le boulevard Morgan.

## **7. Le parc-école**

À l'automne 2000, la ville a dû céder à la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys le terrain du parc Vallée pour la construction de l'école élémentaire du Bout-de-l'Isle. Certains citoyens du secteur réclament maintenant le remplacement de ce parc sur des terrains adjacents en utilisant une partie des 10% de la superficie des terrains à l'est de la terre 50 qui devront être cédés pour fins de parcs.

Cette proposition devra faire l'objet de réflexions supplémentaires. Il faut comprendre que l'utilisation d'une partie du 10% qui reste pour créer un petit parc à cet endroit obligerait à laisser aller une superficie équivalente à même les boisés que la ville veut conserver. De plus, la possibilité d'aménager un parc en continuité avec le terrain de l'école dépend de l'hypothèse de tracé du boulevard Morgan qui sera retenue. Les croquis des pages suivantes montrent deux hypothèses d'aménagement du secteur de l'école, avec un débarcadère et une garderie. En vertu de l'hypothèse A (tracé Sud), il serait possible d'utiliser pour fins de parcs les quatre terrains prévus au nord du prolongement de la rue Grenier. Il serait même possible d'y rattacher les cinq autres terrains (au sud de Grenier) en raccordant la rue Grenier au débarcadère plutôt qu'à la collectrice qui chevauche la limite droite du croquis (actuelle rue Gareau). Par contre, l'hypothèse B (tracé Nord) se prête difficilement à l'aménagement d'un parc étant donné que le terrain qui aurait été le plus propice est pris par l'emprise du boulevard Morgan.

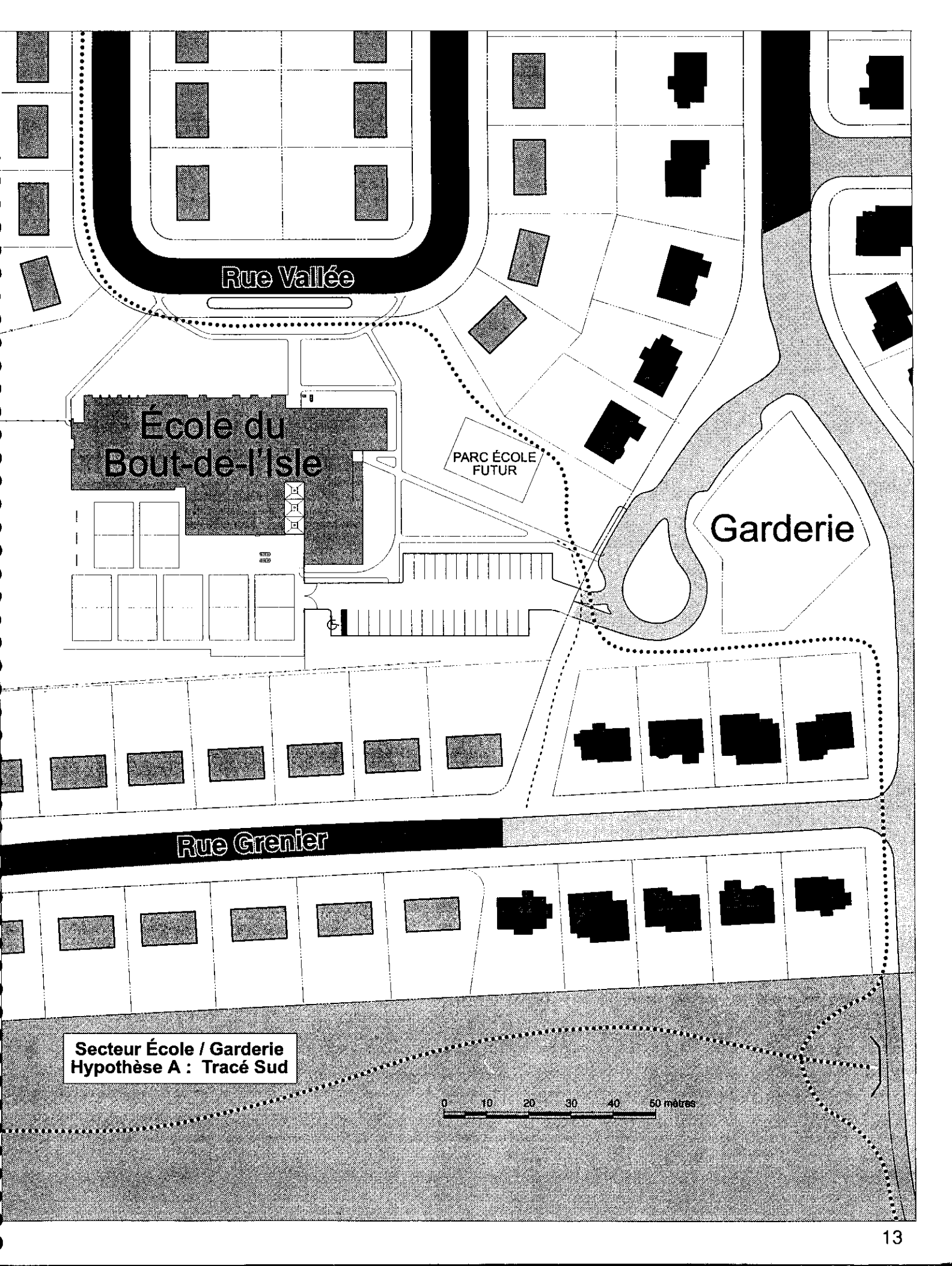
## **8. Mise en œuvre**

L'hypothèse A (tracé sud) est de loin la plus avantageuse, du fait qu'elle permet la création d'un ensemble résidentiel de bonne taille, bien séparé du boulevard Morgan et de la zone industrielle. Elle permet aussi la conservation d'un maximum de boisés, et surtout de la continuité écologique entre ces boisés, les étangs et le corridor de la rivière de l'Anse-à-l'Orme.

Cependant, le choix final d'un tracé du boulevard Morgan sera fait au niveau régional, dans le cadre d'une planification d'ensemble qui devra inclure l'aménagement des parcs régionaux de la CUM et les autres grands éléments du réseau routier, notamment:

- l'autoroute 440 et son échangeur avec la 40,
- le viaduc échangeur et le raccordement du chemin de l'Anse-à-l'Orme à Beaconsfield,
- le réaménagement de l'échangeur Morgan/A40 avec au moins une boucle supplémentaire (coin sud-ouest, dans Baie d'Urfé),
- le raccordement de Morgan à l'autoroute 20.

Toutes nos hypothèses de plan tiennent cependant compte du fait que ces décisions ne sont pas prises, et permettent quand même de réaliser immédiatement certaines priorités, notamment le développement résidentiel de la partie nord du lot originaire 50 (Cernato Holdings), la construction d'une garderie et l'aménagement d'un débarcadère pour l'école élémentaire et la garderie.



Rue Vallée

École du  
Bout-de-l'Isle

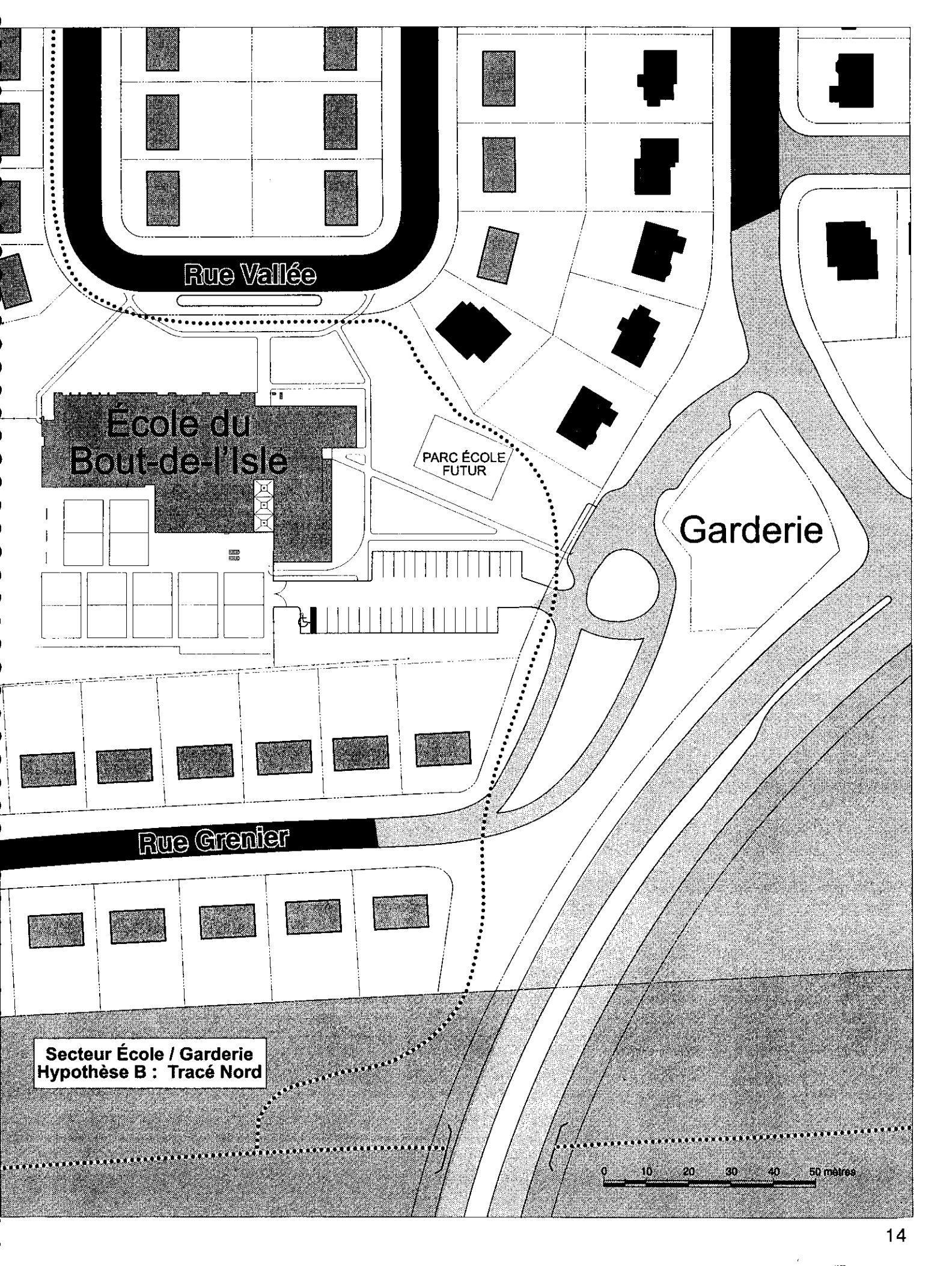
PARC ÉCOLE  
FUTUR

Garderie

Rue Grenier

Secteur École / Garderie  
Hypothèse A : Tracé Sud

0 10 20 30 40 50 mètres



Rue Vallée

École du  
Bout-de-l'Isle

PARC ÉCOLE  
FUTUR

Garderie

Rue Grenier

Secteur École / Garderie  
Hypothèse B : Tracé Nord

0 10 20 30 40 50 mètres





EVALUATION DE LA VALEUR ECOLOGIQUE  
DE DIFFERENTS BOIS, RUISSEaux ET ILES  
DU TERRITOIRE DE LA  
COMMUNAUTE URBAINE DE MONTREAL

RAPPORT FINAL PREPARE  
POUR LA

COMMUNAUTE URBAINE DE MONTREAL

PAR

PIERRE MOUSSEAU, GERALD DOMON,  
BERNADETTE PINEL-ALLOUL ET LOUISE CLOUTIER



CENTRE DE RECHERCHES ECOLOGIQUES DE MONTREAL  
UNIVERSITE DE MONTREAL  
5858 COTE DES NEIGES, BUREAU 400  
C.P. 6128, SUCCURSALE A  
MONTREAL, QUEBEC H3C 3J7

NOVEMBRE 1984

comme le montre l'indice de succession, très peu de perturbations semblent avoir affecté cette communauté mature. Il est également intéressant de noter que l'érablière argentée (unité 6) qui occupe les dépressions humides de l'érablière à Hêtre, semble aussi avoir été très peu affectée par les perturbations; elle comporte aucune espèce héliophile et seulement quelques espèces introduites.

Finalement, toutes les communautés du bois possèdent au moins quelques espèces rares ce qui ne se représente que dans le bois 11.




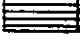







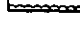





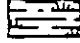

Après avoir pondéré la valeur de chacune des communautés par leur superficie, deux d'entre elles contribuent principalement à la valeur écologique pondérée du bois. Ce sont l'érablière à Hêtre (unité 1) qui y contribue pour près de 75% et l'érablière à Caryer (unité 5), pour plus de 15%.

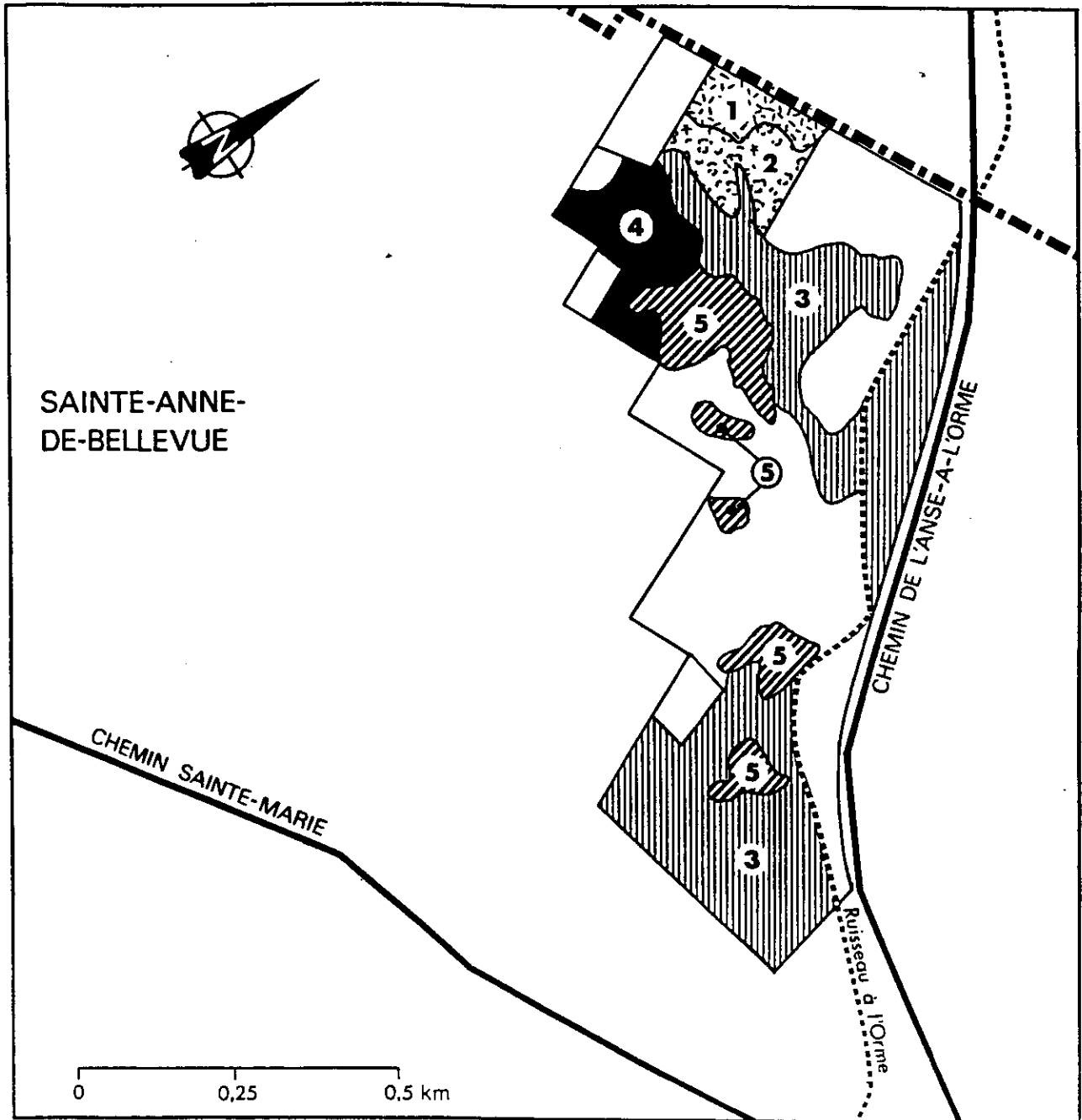
#### 4.1.4 Bois 4

Le bois 4 est adjacent au bois 3 et en est séparé que par le chemin de l'Anse-à-l'Orme. Il occupe une superficie similaire à ce dernier (48 ha), mais il en diffère par sa forme allongée et par sa faible intégrité: de nombreux champs et friches ont remplacé le couvert forestier et segmenté ce bois (figure 5). De plus, il est traversé d'est en ouest par une ligne de transport d'énergie hydro-électrique, et du nord au sud par un ruisseau qui longe le chemin de l'Anse-à-l'Orme.

Cinq (5) types de communauté forestière dont 3 matures et 2 de succession occupent ce bois. Comme il y a une nette dominance d'une communauté (unité 3, frênaie rouge) quant à la superficie occupée, l'indice de diversité en communauté mature présente une valeur faible (0,80). Cette jeune frênaie rouge, très dense, occupe un terrain plat et humide et comporte dans sa strate arborescente de nombreuses ouvertures créés par la mortalité des Ormes d'Amérique. De l'ensemble des arbres morts inventoriés dans ce bois, 85% étaient des ormes. Ce pourcentage élevé suggère que cette espèce devait auparavant agir comme dominant.

Figure 5: Localisation du bois 4 et de ses communautés forestières  
(No: numéro d'unité tel qu'utilisé au tableau 5;  
trame: communauté en légende).

-  Erablière à Caryer
-  Erablière argentée
-  Frênaie rouge
-  Erablière à Erable rouge
-  Cédrière
-  Peupleraie à Peuplier faux-tremble
-  Bétulaie grise
-  Peupleraie à Peuplier deltoïde
-  Erablière à Erable noir
-  Prucheraie
-  Hêtraie
-  Rhamnaie
-  Chênaie rouge
-  Erablière à Hêtre
-  Autres communautés de succession
-  Champs et friches
-  \* Bois non échantillonné
-  Zone humide
-  ★ Zone humide à castor



A l'extrémité nord du bois se trouve dans des conditions plus humides, une érablière argentée (unité 1). Puis intercallée entre ces deux communautés sur un bourrelet plus mésique, il y a une érablière à Caryer (unité 2) avec beaucoup d'Ostrier de Virginie. Présente dans des milieux plus secs, la Cédrière (unité 5) occupe quant à elle la portion centrale du bois et se présente par îlots de superficie variable. Cette communauté tend à étendre sa superficie et à envahir les friches et les prairies herbacées. Elle forme des bosquets très denses, presque impénétrables, dont les strates ligneuses sont très fortement dominées par le cèdre et dont la strate herbacée a un faible recouvrement. Finalement, une cinquième communauté occupe ce bois. Il s'agit d'une communauté de transition sur sol mal drainé dont la composition est étonnante puisque dominée par deux espèces habituellement associées à des milieux très différents, soit le Bouleau jaune habituellement associé aux sols bien drainés et le Frêne noir habituellement associé à la dépression très mal drainées. De fait l'abondance du Bouleau jaune dans cette unité est rendue possible par la présence de nombreux monticules qui correspondent le plus souvent à des souches en décomposition.

Ce bois renferme deux communautés de grande valeur écologique de base; ce sont la cédrière et l'érablière argentée. La cédrière a obtenu un indice de succession élevé bien que légèrement diminué par la présence de coupe et d'ordures et par l'abondance des espèces introduites. Elle constitue, rappelons-le, un type de communauté peu fréquent et, parmi les exemples rencontrés dans les bois étudiés, c'est celui du bois 4 qui ressort comme le plus représentatif.

De plus, la présence d'espèces rares et la diversité de la stratification, indice d'une faune avienne diversifiée, ont valu à cette unité une forte valeur pour les éléments particuliers. De son côté, l'érablière argentée (unité 1) se distingue principalement par sa maturité et son caractère naturel: elle possède peu d'espèces héliophyles, pas d'espèce introduite et aucun signe de perturbation. La diversité de la stratification élevée et la forte densité en arbres morts de cette communauté favorise une diversité avienne élevée.

Dans ce bois, c'est la frênaie rouge qui contribue le plus (59%) à la valeur écologique pondérée du bois (12,34). La cédrière, bien que d'intérêt nettement supérieur, ne contribue que pour 21% en raison de sa faible superficie.

#### 4.1.5 Bois 5





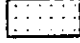
De faible superficie, le bois 5 présente une portion boisée de forme linéaire et étroite qui contourne la portion non boisée (figure 6). La diversité en communauté mature du bois 5 est minimale puisqu'un seul type de communauté y est présent et que de plus, il s'agit d'une communauté de succession: la frênaie rouge. Celle-ci se répartit sur deux unités. La première de petite superficie (1,6 ha) présente une densité élevée d'Orme d'Amérique et est nettement la plus âgée des deux. Les arbres atteignent des diamètres intéressants et les strates de la régénération sont plus dégagées. Quant à la seconde, elle comprend de nombreuses espèces de succession dont au niveau arborescent, le Bouleau gris. Cette unité aux strates arbustives très denses a été segmentée par un canal de drainage dont les bordures furent déboisées sur une largeur importante.

Les deux unités du bois 5 ont obtenu une très faible valeur écologique de base (unité 1: 9,7; unité 2: 11,7). Essentiellement, il s'agit de jeunes communautés de succession appartenant à un type très fréquent et présentant peu d'intérêt. De fait, seule la présence d'une espèce rare offre un intérêt écologique particulier dans l'unité 1. Quant à l'unité 2, sa valeur plus élevée provient de sa représentativité élevée.

#### 4.1.6 Bois 6

Le bois 6 est un bois de petite superficie (17,5 ha). De forme régulière, il possède une forte intégrité: les portions non boisées ne représentent que 17% de la superficie totale et elles sont toutes situées en périphérie (figure 7). Quatre (4) types de communauté dont trois

Figure 18: Répartition des classes de valeur écologique de base de chaque unité du bois 3.

-  Valeur très supérieure à la moyenne
-  Valeur supérieure à la moyenne
-  Valeur moyenne
-  Valeur inférieure à la moyenne
-  Valeur très inférieure à la moyenne



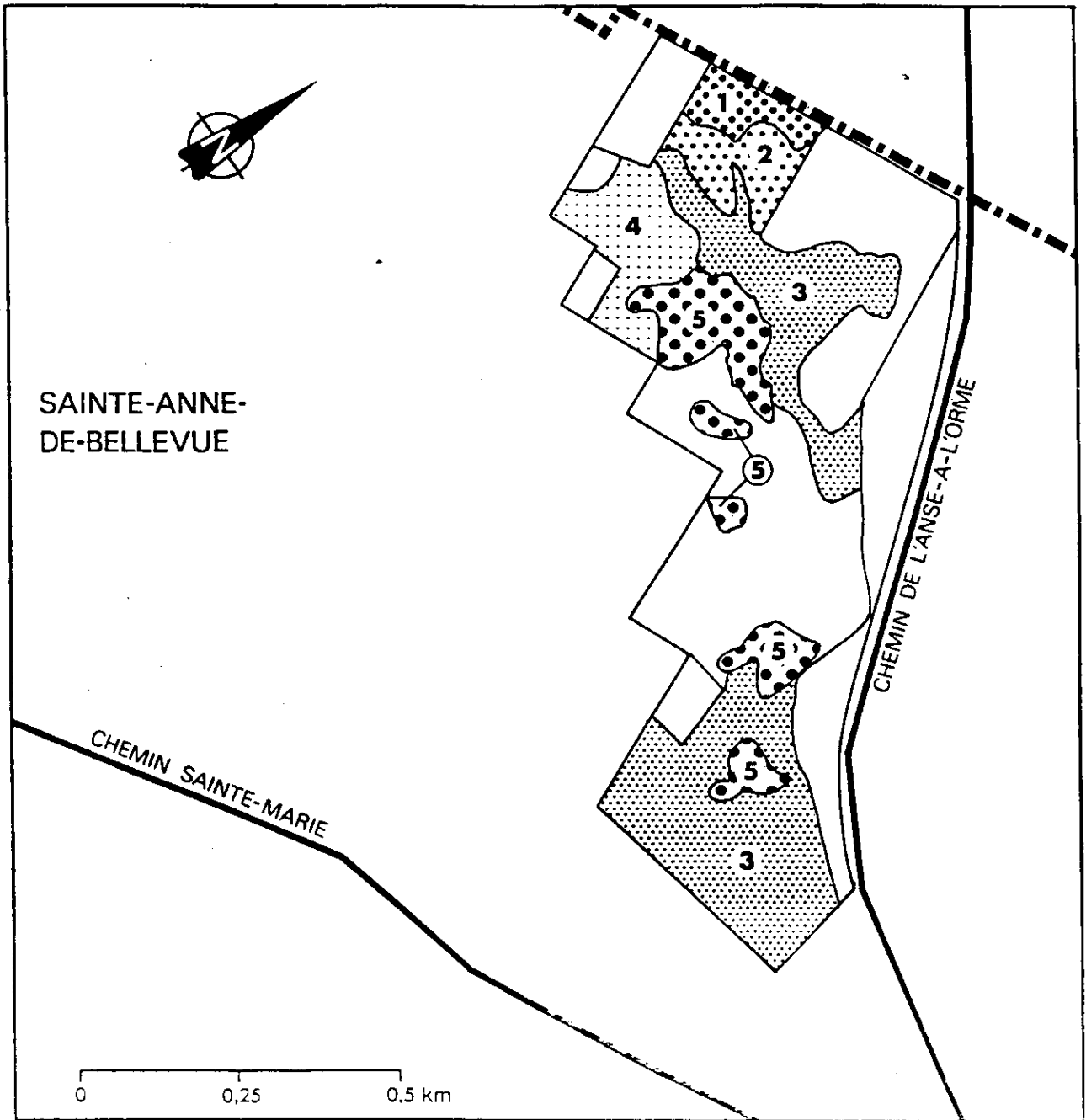
valeur écologique. Ce bois composé de frênaies rouges, d'érablières à Caryer, comporte 3 communautés dont leur valeur écologique de base est semblable à la moyenne des valeurs écologiques de base de toutes les communautés des bois (figure 27). Les frênaies rouges, bien que très jeunes, sont très représentatives de leur type tandis que l'érablière à Caryer de l'unité 4 ressort comme une belle communauté mature. De par sa localisation, il tient aussi une place importante dans l'établissement d'un corridor forestier entre le bois 3 et l'Arboretum Morgan.

Le douzième bois quant à la valeur écologique globale est le bois 11 (11,29). Sa position est nettement inférieure à celle qu'il obtient lorsqu'on ne considère que la valeur écologique pondérée des communautés forestières qui le composent (12,72; 9e rang). La faible diversité en communauté mature en est la principale cause. Ce bois ne compte que deux communautés matures, de type érablière à Caryer (unités 2 et 3). L'une d'entre elles (unité 2) est de grande qualité. Trois frênaies rouges dont 2 sont très représentatives de leur type occupent le reste de la superficie boisée. Une seule des communautés a obtenue une valeur écologique supérieure à la moyenne tandis que 3 autres ont une valeur écologique égale à la moyenne. Signalons que la portion nord du bois comporte des unités de plus grande valeur (figure 28).

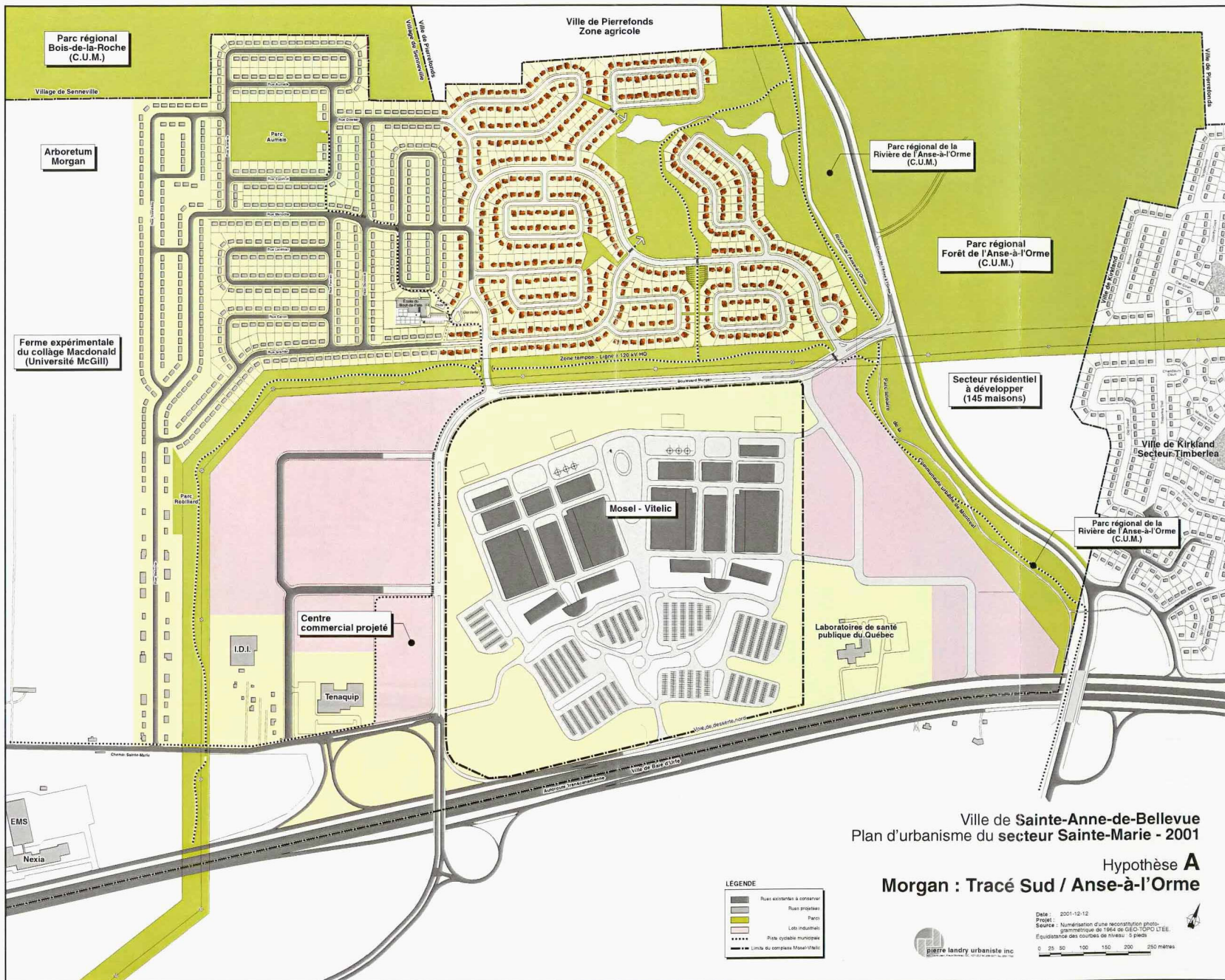
Le bois 4 ressort treizième quant à sa valeur écologique globale (10,76). Les caractéristiques de l'ensemble du bois sont peu intéressantes (faible diversité en communauté, faible intégrité et faible superficie boisée) et ont abaissé sensiblement la valeur écologique pondérée du bois obtenue par les communautés. Ce bois dominé par la frênaie rouge très représentative de son type possède une érablière argentée et une érablière à Caryer de grande qualité. La cédrière est cependant la communauté la plus intéressante du bois, tant en raison de sa grande représentativité, de son niveau de succession élevé que de la rareté relative de ce type de peuplement. Elle a obtenu une valeur écologique très supérieure à la moyenne. L'érablière argentée a quant à elle obtenu une valeur écologique supérieure à la moyenne tandis que l'érablière à Caryer obtenait une

valeur égale à la moyenne (figure 29). Signalons toutefois que ces communautés occupent de très petite superficie. Comme on le constate sur la figure 5, c'est la portion nord du bois qui comprend les unités de plus grande valeur et qui ressort comme les plus intéressants. De plus dans une perspective d'un lien forestier entre le bois 3 et l'Arboretum Morgan, cette portion du bois 4 acquiert un intérêt supplémentaire.

Les bois 5 et 10 sont tous deux des bois de plus faible valeur écologique globale (9,79 chacun). Cependant si l'on ne considère que la valeur écologique pondérée du bois, le bois 5 ressort comme légèrement supérieur au bois 10 (respectivement 11,55 et 10,39). De faible superficie et de faible diversité en communauté mature, le bois 5 est caractérisé par la présence de seulement deux unités de frênaie rouge. Ces deux unités sont sensiblement équivalentes sinon que la plus grande superficie soit l'unité 2 (90% de la superficie boisée) a obtenu un indice de représentativité supérieur. Toutes deux ont une valeur écologique de base inférieure à la moyenne (figure 30). Ce bois apparait donc de faible intérêt bien qu'il puisse jouer un rôle au au niveau de l'établissement d'un lien forestier entre le bois 3 et l'Arboretum Morgan. De son côté, le bois 10 est plus diversifié puisque composé de 7 unités. Cinq d'entre elles sont cependant de jeunes communautés de succession ce qui diminue sensiblement la valeur du bois (peu élevée quant au niveau de succession). Rappelons que plusieurs des communautés présentes semblent avoir été affectées par un abaissement de la nappe phréatique. Suite à notre évaluation, une seule communauté ressort comme présentant un intérêt certain, soit l'érablière argentée. La valeur écologique de base de cette dernière est égale à la moyenne (figure 31).







Parc régional Bois-de-la-Roche (C.U.M.)

Ville de Pierrefonds  
Zone agricole

Village de Senneville

Arboretum Morgan

Parc régional de la Rivière de l'Anse-à-l'Orme (C.U.M.)

Ferme expérimentale du collage Macdonald (Université McGill)

Parc régional Forêt de l'Anse-à-l'Orme (C.U.M.)

Secteur résidentiel à développer (145 maisons)

Mosel - Vitelic

Ville de Kirkland  
Secteur Timberlea

Parc régional de la Rivière de l'Anse-à-l'Orme (C.U.M.)

Centre commercial projeté

Laboratoires de santé publique du Québec

EMS

Nexia

I.D.I.

Tenaquip

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue  
Plan d'urbanisme du secteur Sainte-Marie - 2001

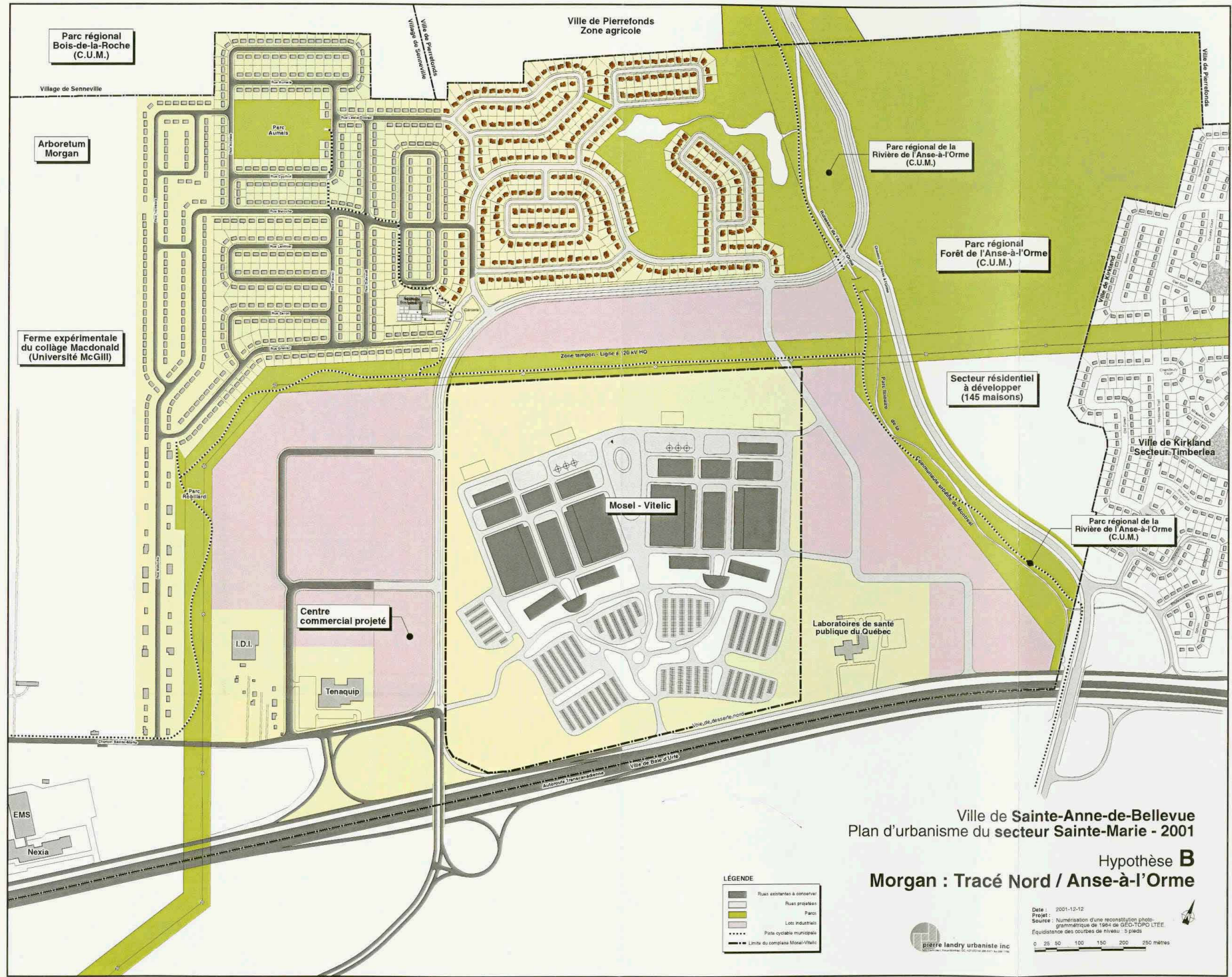
Hypothèse **A**  
Morgan : Tracé Sud / Anse-à-l'Orme

LEGENDE

[Line symbol]	Rues existantes à conserver
[Line symbol]	Rues proposées
[Area symbol]	Parcs
[Area symbol]	Lots industriels
[Line symbol]	Piste cyclable multipistes
[Point symbol]	Limites du complexe Mosel/Vitelic



Date: 2001-12-12  
 Projet: Numérotation d'une reconstruction photographique de 1964 de GED-TSPO LTÉE.  
 Équivalence des courbes de niveau: 3 pieds  
 0 25 50 100 150 200 250 mètres



Parc régional Bois-de-la-Roche (C.U.M.)

Village de Senneville

Arboretum Morgan

Ferme expérimentale du collège Macdonald (Université McGill)

Parc Robillard

Centre commercial projeté

I.D.I.

Tenaquip

EMS

Nexia

Ville de Pierrefonds  
Zone agricole

Ville de Pierrefonds  
Village de Senneville

Parc Aumais

Parc régional de la Rivière de l'Anse-à-l'Orme (C.U.M.)

Parc régional Forêt de l'Anse-à-l'Orme (C.U.M.)

Secteur résidentiel à développer (145 maisons)

Mosel - Vitelic

Laboratoires de santé publique du Québec

Parc régional de la Rivière de l'Anse-à-l'Orme (C.U.M.)

Ville de Kirkland  
Secteur Timberlea

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue  
Plan d'urbanisme du secteur Sainte-Marie - 2001

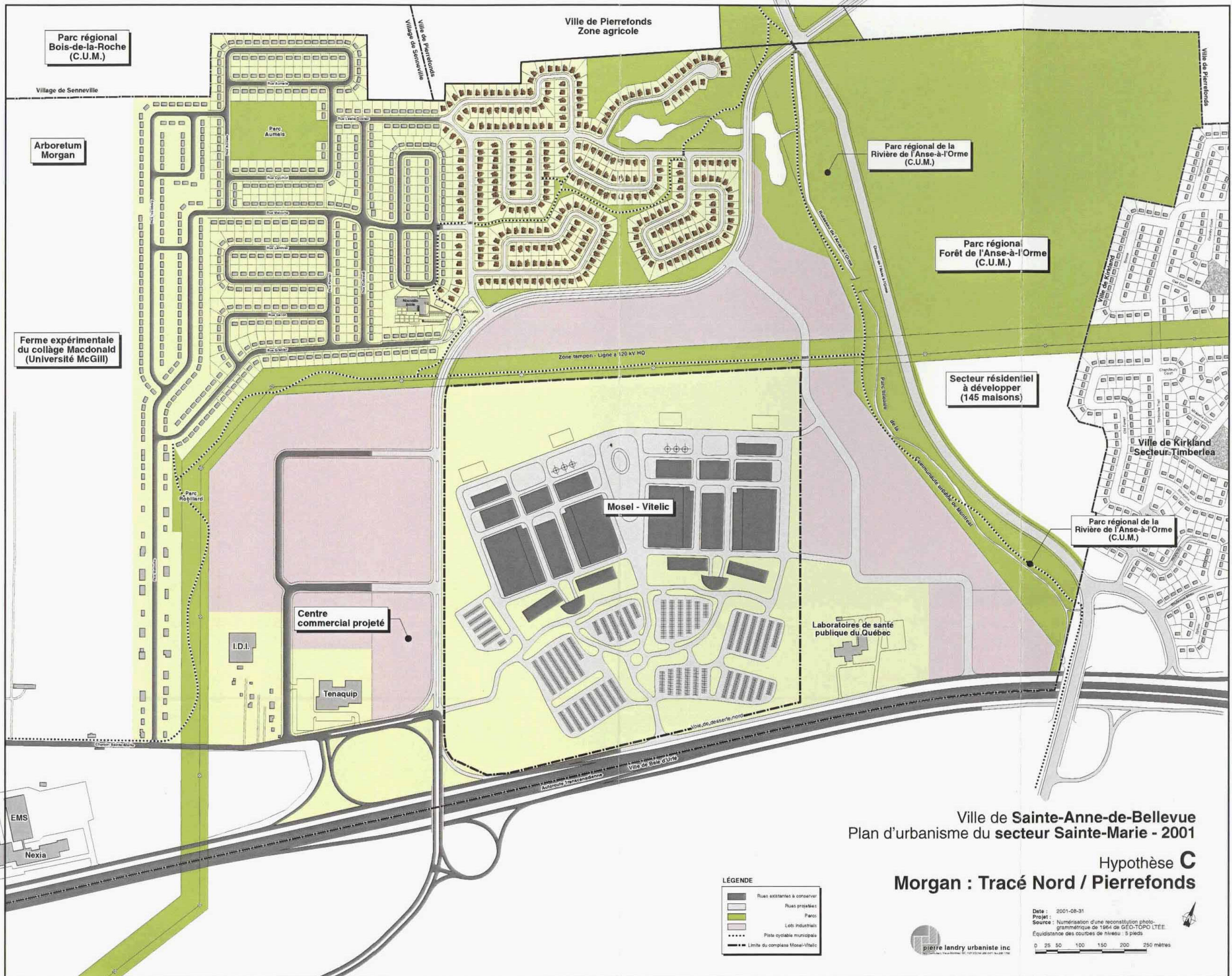
Hypothèse **B**  
Morgan : Tracé Nord / Anse-à-l'Orme

**LÉGENDE**

- Rues existantes à conserver
- Rues projetées
- Parcs
- Lots industriels
- Pistes cyclables municipales
- Limite du complexe Mosel-Vitelic

Date : 2001-12-12  
Projet :  
Source : Numérotation d'une reconstitution photo-grammétrique de 1984 de GED-TDPO LTÉE.  
Équidistance des courbes de niveau : 3 piéds





Parc régional Bois-de-la-Roche (C.U.M.)

Village de Senneville

Arboretum Morgan

Ferme expérimentale du colage Macdonald (Université McGill)

Ville de Pierrefonds  
Zone agricole

Parc Aumais

Parc régional de la Rivière de l'Anse-à-l'Orme (C.U.M.)

Parc régional Forêt de l'Anse-à-l'Orme (C.U.M.)

Secteur résidentiel à développer (145 maisons)

Mosel - Vitelic

Centre commercial projeté

Laboratoires de santé publique du Québec

Parc régional de la Rivière de l'Anse-à-l'Orme (C.U.M.)

Ville de Kirkland  
Secteur Timberlea

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue  
Plan d'urbanisme du secteur Sainte-Marie - 2001

Hypothèse C  
Morgan : Tracé Nord / Pierrefonds

LÉGENDE

[Solid line]	Rues existantes à conserver	[Dotted line]	Parcs
[Dashed line]	Rues projetées	[Green area]	Leté industriel
[Green area]	Parcs	[Blue area]	Plate cyclable municipale
[Red area]	Leté industriel	[Dotted line]	Limite du complexe Mosel-Vitelic
[Blue area]	Plate cyclable municipale		

Date : 2001-08-31  
Projet :  
Source : Numérisation d'une reconstitution photogrammétrique de 1964 de GÉO-TOPO L'ÉÉ.  
Équidistance des courbes de niveau : 5 pieds

